

200 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LES UNIVERSITES !

Le ministère a commencé à transmettre depuis vendredi soir (23 h) aux universités les dotations en budget et en postes liées à la mise en œuvre du budget 2009 actuellement en discussion au Parlement. Malgré le refus du ministère de diffuser aux organisations syndicales et aux élus du CNESER les données globales pour l'ensemble des établissements, elles nous sont maintenant connues.

C'est plus de 200 suppressions d'emplois (enseignants-chercheurs, enseignants, personnels BIATOSS) qui sont affichées sur l'ensemble des universités, avec, dans certains cas, une amplification des sous-dotations constatées ces dernières années (par exemple, l'université Paul Valéry de Montpellier perd 6 emplois, alors qu'elle était classée 70^{ème} sur 84 dans les dotations globales en postes les plus favorables). Ces diminutions d'emplois semblent toucher en particulier les universités du secteur Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (Grenoble 3, Lille 3, Paris 3 ...). Côté budget, hors inflation, c'est moins de 3 % d'augmentation globale pour l'ensemble des universités, ce qui montre à quel point l'affichage médiatique d'une priorité nationale pour l'enseignement supérieur et la recherche est une supercherie.

Le SNESUP appelle à amplifier l'ensemble des ripostes qui se construisent au sein du monde universitaire.

Le budget 2009 doit être revu affichant enfin une priorité pour la formation et la recherche qui passe par l'annulation des suppressions d'emplois et la création dès 2009 d'au moins 1000 emplois nouveaux. Après un temps d'inquiétude au sein de la communauté universitaire, c'est maintenant une significative contestation des orientations du ministère qui s'affiche. Les motions votées dans les conseils d'administration, tant sur la question de la mastérisation de la formation des enseignants que sur les évolutions statutaires bouleversant le décret de 1984, comme sur les missions et moyens des IUT, les pétitions électroniques, les assemblées générales et manifestations témoignent de l'amplification des désaccords entre la communauté universitaire et le ministère.

La dotation en postes des établissements vient donc s'ajouter à l'ordre du jour chargé des assemblées générales comme des mots d'ordre des manifestations prévues le 10 décembre. Le SNESUP invite tous les universitaires à s'y associer et à construire, au sein des établissements, les dispositifs d'action élargissant le nombre et l'engagement des universitaires dans cette bataille cruciale (un préavis de grève nationale a été déposé pour la journée du 10 décembre).



APPEL AUX PRESIDENTS D'UNIVERSITE (*)

L'inquiétude grandit chez les enseignants du supérieur sur des dispositifs aggravant encore la mise en œuvre de la loi LRU. De très nombreux conseils d'administration d'universités ont contesté les modalités et le calendrier de ce qui est présenté comme une amélioration de la formation des enseignants qui, par ailleurs, est légitime. Si la CPU s'est saisie du dossier, sa réponse collective n'est pas à la hauteur du refus du dispositif dans sa conception actuelle, refus qui s'exprime largement dans le monde universitaire et au-delà.

Les présidents viennent d'être saisis d'un texte modifiant le décret statutaire de 1984 dans une forme non encore définitive. Le décret en préparation, qui n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale (9 votes contre au CTPU, 5 absentions), change profondément la nature du métier d'enseignant-chercheur. Le SNESUP continue de s'opposer à des dégradations très conséquentes pour les missions de recherche, de formation, comme pour les tâches collectives qu'assument aujourd'hui les enseignants-chercheurs.

Le SNESUP invite chaque président à relayer au sein de la CPU le désaccord des enseignants-chercheurs (certains CA, des conseils scientifiques également, ont déjà exprimé leur inquiétude). En effet, le projet de nouveau décret :

- crée des risques de lourdes inégalités de traitement entre les établissements dans les services et carrières des enseignants-chercheurs ;
- mine la dimension collégiale de la recherche et son exercice effectif par l'alourdissement notable des obligations de services ;
- ignore la dimension collégiale tant en matière de recherche que d'enseignement, de valorisation, etc. des missions des enseignants-chercheurs [...]

Le SNESUP considère qu'il est nécessaire dans tous les établissements de convoquer à titre exceptionnel la réunion des trois conseils centraux pour prendre les avis et décisions que notre conception de la collégialité -je la crois partagée- impose.

Jean FABRI, Secrétaire Général du SNESUP

(*) transmis le 3 décembre

Passer de 10.000 à 20.000 signatures sur la pétition «Statuts »

<http://www.recherche-enseignement-superieur.fr>